

**AVIS PUBLIC**

**DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'EXERCICE FINANCIER  
2025  
TROISIÈME ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL 2023-2024-2025**

Avis est par les présentes donné, par la soussignée, que le rôle triennal d'évaluation foncière 2023-2024-2025 de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, pour le 3<sup>e</sup> exercice financier, sera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et que toute personne peut en prendre connaissance sur le site Internet de la Municipalité ou à cet endroit, durant les heures régulières de bureau :

1881, chemin du Village  
du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30  
le vendredi, de 8 h 30 à 16 h  
(Veuillez noter que l'hôtel de ville est fermé entre 12 h et 13 h)

L'évaluateur de la MRC des Pays-d'en-Haut a déposé le sommaire du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2024 conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale* et aux règlements qui en découlent.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu des articles 174 ou 174.2 de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant ;
- Être déposée dûment remplie à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC Les Pays-d'en-Haut  
1014, rue Valiquette  
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3

- Être complétée sur le formulaire « Demande de révision du rôle d'évaluation foncière », disponible au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut ou au lien suivant : <https://lespaysdenhaut.com/services-aux-citoyens/evaluation-fonciere/demande-de-revision-administrative/>
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC des Pays-d'en-Haut à cet effet.

**DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard**  
ce 24<sup>e</sup> jour d'octobre 2024



Marie-Hélène Gagné  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim